



B1100-Direction des affaires culturelles-

DECISION DU MAIRE N° d.2024.020

Exposition "Le sport à Versailles - une mémoire en mouvement". Conventions de prêt d'œuvres entre la ville de Versailles et les partenaires publics et privés de l'exposition.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 5° ;

Vu le Code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L.131-1 à L.131-9 portant sur l'exploitation des droits ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu la délibération n° D.2023.09.69 du Conseil municipal de Versailles du 28 septembre 2023 portant notamment sur la programmation culturelle 2023/2024 à Versailles ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « culture », nature 6233 « Foires et expositions », service B1150 « Archives ».

La Direction des archives communales de Versailles a pour mission principale la collecte, la conservation et la communication des archives de la Ville. Elle est également engagée dans diverses opérations de valorisation des collections des archives.

C'est dans ce cadre et à l'occasion de l'accueil de nombreuses épreuves des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 à Versailles, que la Direction des archives communales proposera, du 6 avril au 29 juin 2024, une exposition sur le sport à Versailles, intitulée « Le sport à Versailles – une mémoire en mouvement ».

Cette exposition, qui se déroulera à la Bibliothèque centrale, reviendra sur la naissance du mouvement sportif à Versailles, la création des équipements municipaux, les grands événements et enfin le destin olympique de la Ville. Elle évoquera aussi le parcours de quelques athlètes versaillais.

L'exposition s'appuiera essentiellement sur les collections des Archives municipales, ainsi que celles de la Bibliothèque et du Musée Lambinet. Néanmoins, pour aborder certaines thématiques, il sera nécessaire de solliciter des prêts gratuits auprès d'institutions culturelles (Archives départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine, Musée du domaine de Sceaux) et de prêteurs privés (athlètes ou membres de clubs versaillais).

Pour ce faire, la Ville doit encadrer les prêts d'œuvres et prendre en charge des frais techniques comme le transport, les assurances et, pour certaines œuvres, des menues restaurations.

DECIDE :

- 1) d'accepter le principe de prêts gratuits d'œuvres par des institutions culturelles (Archives départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine, Musée du domaine de Sceaux) et de prêteurs privés (athlètes versaillais ou membres de clubs versaillais), au profit de la ville de Versailles, en vue de l'exposition « Le sport à Versailles – une mémoire en mouvement », qui aura lieu du 6 avril au 29 juin 2024 à la Bibliothèque centrale de Versailles, à l'occasion de l'accueil d'épreuves des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 à Versailles ;
- 2) d'approuver les termes des conventions de prêt d'œuvre à intervenir entre la Ville et les Conseils départementaux des Yvelines (78) et des Hauts-de-Seine (92) ;
- 3) d'approuver la convention-type à intervenir entre la Ville et les prêteurs particuliers ;
- 4) de signer les conventions, leurs avenants éventuels et tout document s'y rapportant.

